

Processus de candidature : (SRAM)

Pour postuler au Collège Vanier, vous devez postuler en ligne via le SRAM (Service régional d'admission de Montréal). Le SRAM reçoit votre demande d'admission, la traite et la transmet au Service d'admission du Collège Vanier.

Tous les documents requis pour compléter votre dossier (le cas échéant) doivent être transmis à SRAM avant la date limite annoncée. À défaut, le dossier sera incomplet. SRAM ne traitera pas les candidatures incomplètes. Les frais de candidature non remboursables sont de 30 \$ (payables à SRAM) et sont valables pour tous les tours du semestre au cours duquel vous postulez. Veuillez vérifier attentivement les conditions d'admission de votre programme.

Les candidatures aux processus SRAM ont lieu deux fois par an :

1er mars : 3 tours (pour les programmes démarrant à l'automne)

1er novembre : 2 tours (pour les programmes commençant en hiver)

Un « tour » fait partie de la période d'admission pendant laquelle vous postulez pour la première fois ou modifiez votre choix si vous avez été refusé lors d'un tour précédent.

Vous devez choisir un programme et un cégep dans le système SRAM. Choisissez bien, car si vous êtes admis, vous ne pourrez pas participer aux tours suivants du SRAM. En cas de refus, vous pourrez participer au tour d'admission suivant.

L'admission n'est pas accordée selon le principe du premier arrivé, premier servi. Les candidatures complétées avant la date limite de chaque tour sont traitées en même temps.

La priorité est normalement accordée aux finissants du système scolaire québécois (lycée).

Toutes les décisions sont publiées sur le lien « Consulter mon dossier », « Statut de la demande » sur SRAM, environ 4 à 5 semaines après la date limite.

Une fois que vous aurez confirmé votre acceptation au Collège Vanier, vous serez invité à assister à une séance d'information au Collège. Notez que si vous postulez depuis une école secondaire du Québec, l'acceptation est conditionnelle à l'obtention de votre diplôme d'études secondaires (DES) et des préalables du programme, le cas échéant. Cela signifie que vous avez été admis mais, en juillet, le Bureau des admissions de Vanier vérifiera que vous avez obtenu votre diplôme d'études secondaires et, le cas échéant, que vous avez réussi vos cours préalables.

